

Caisse de compensation

Les arriérés sur le sucre et le gaz butane explosent à 4,3 milliards de DH



À fin mars 2019, le paiement de la subvention a atteint plus de 3 milliards de DH, dont 2,3 milliards pour le gaz butane.

Au premier trimestre 2019, les arriérés de la Caisse de compensation ont bondi à 4,361 milliards de DH. Les créances dues aux sociétés de gaz butane s'élèvent à 3,683 milliards alors que pour le sucre, la facture non encore payée aux opérateurs se chiffre à 678 millions.

La Caisse de compensation continue de peser lourd sur le budget de l'État. À fin mars 2019, le paiement de la subvention relative aux produits gaziers et sucriers a atteint plus de 3 milliards de DH. La facture du gaz butane en constitue l'essentiel avec de 2,3 milliards de DH réglés, contre 700 millions pour la subvention du sucre. En dépit de cet important effort de paiement, les arriérés de la Caisse de compensation ne cessent d'augmenter. Au premier trimestre, ils ont bondi à 4,361 milliards de DH. Les créances dues aux sociétés de gaz butane s'élèvent à 3,683 milliards alors que pour le sucre, la facture non encore payée aux opérateurs se chiffre à 678 millions. À noter que la loi de Finances 2019 a programmé une enveloppe de 17,670 milliards de dirhams pour la compensation, destinée à soutenir les prix du gaz butane, du sucre et de la farine nationale de blé tendre. La poursuite de la réforme de la compensation reste tributaire du projet de Registre social unique, en cours de développement par le gouvernement avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale.

Ce registre constituera une plateforme de centralisation des données et des programmes pour un meilleur ciblage de la population éligible. En attendant l'opérationnalisation de ce registre, prévue en 2021, les prix du gaz butane, du sucre et d'un contingent limité de la farine nationale de blé tendre continueront donc de bénéficier de la subvention. Contrairement à la tendance observée globalement en 2018, la charge du sucre augmente en ce début d'année 2019 au moment où la facture du gaz butane diminue. En effet, selon les dossiers déposés, contrôlés et liquidés à la Caisse de compensation, la charge relative au gaz butane pour les deux premiers mois de 2019 a chuté de 27%, en glissement annuel, pour atteindre à 1,448 milliard de DH.

La subvention unitaire a également baissé. Elle a atteint une moyenne de 48,62 DH pour la bombonne de 12 kg et 2,64 DH pour la bouteille de 3 kg, contre 55,60 et 14,50 DH la même période en 2018. Ces évolutions s'expliquent, notamment, par la tendance des cours internationaux. La moyenne des cours du gaz butane a connu au cours du premier trimestre, une baisse de 5% sur un an. Pour ce qui est du sucre, la charge de compensation relative à janvier-février 2019 a augmenté de 2% à 548 millions de DH. Néanmoins, la subvention forfaitaire par kilogramme est restée stable à 2,8 DH. ■

Moncef Ben Hayoun

En attendant le Registre social unique, les prix du gaz butane, du sucre et d'un contingent limité de la farine nationale de blé tendre continueront d'être subventionnés.